



Construction shob 2m² sans formalités

Par **william84**, le **09/03/2010** à **16:19**

Bonjour,
La réforme du permis de construire nous permet de créer une SHOB de moins de 2m² sans aucune formalité.
Je suis propriétaire d'une maison de village, sur plusieurs niveaux.
La première partie sur 3 niveaux et la deuxième partie sur 2 niveaux.
J'aimerais remonter la deuxième partie au niveau de la première (environ 1m50 de différence en hauteur), soit un agrandissement d'environ 3,8m².
Ma question est la suivante, si je construis 2m² sans rien demander à personne comme la loi le permet, quel est le délai à respecter avant de reconstruire 2m² à côté de la première extension?
J'espère être assez clair....
Merci d'avance

Par **elydaric**, le **09/03/2010** à **18:47**

Bonjour,
Il n'y a pas de délai à respecter puisque de toute façon, procéder de la sorte constitue une infraction à l'urbanisme. Vous voulez "tricher" en réalisant les travaux coup par coup, sans en demander l'autorisation. Pourquoi ne pas déposer une demande à votre mairie ?

Par **william84**, le **09/03/2010** à **18:50**

Effectivement le but était de réaliser des travaux qui ne me sont pas accordés en raison d'une mauvaise entente avec le maire...